



Compte Financier Unique du Budget Communal 2024

Note de présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique (CFU), afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet communal www.ambutrix.fr.

Budget principal

A la clôture de l'exercice 2024, le CFU du budget principal fait apparaître un résultat global de 686 073.61 € se décomposant comme suit :

	<i>Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023</i>	<i>Part à L'investissement Exercice 2023</i>	<i>Résultat de l'exercice 2024</i>	<i>Résultat de clôture 2024</i>
INVESTISSEMENT	402 637.94 €	0 €	-142 864.73 €	259 773.21 €
FONCTIONNEMENT	298 255.66 €	0 €	128 044.74 €	426 300.40 €
TOTAL	7003.60 €	0 €	-14 819.99 €	686 073.61 €

Section de fonctionnement - Dépenses

Pour l'année 2024, les dépenses de fonctionnement sont en hausse par rapport à 2023 et s'élèvent à 454 673.25 € contre 384 861.10 € en 2023.

Chapitre	CFU 2024
011 – Charges à caractère général	141 644.18 €
012 – Charges du personnel	208 504.39 €
014 – Atténuation de produits	10 081.00 €
65 – Autres charges courantes	49 670.12 €
66 – Charges financières	13 602.90 €
67 – Charges exceptionnelles	19 968.98 €
68 – Dotations aux amortissements et prov.	133.68 €
042 – Opérations d'ordre entre section	11 068.00 €
Total	454 673.25 €

Chapitre 011 : il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, fournitures scolaires, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenances...

La hausse de ce chapitre par rapport à l'exercice précédent s'explique par la hausse des énergies, en particulier l'électricité, et le recours à différents services extérieurs dans le cadre de l'entretien de la commune et de la mise à jour des archives de la mairie.

Chapitre 012 : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Il enregistre une hausse chaque année du fait notamment d'une hausse des cotisations des charges salariales (URSSAF, caisses de retraites...). De plus, cette année la municipalité a dû une fois de plus recourir au recrutement de personnels de remplacement de plusieurs agents titulaires. Enfin, trois postes permanents ont été créés pour le fonctionnement de la structure périscolaire dans le cadre du plan Mercredi, cela depuis le mois de septembre 2024.

Chapitre 014 : il s'agit du reversement du FPIC aux services de l'Etat (fonds de péréquation intercommunal ou communal)

Chapitre 65 : ce chapitre retrace les dépenses afférentes aux contributions des Syndicats intercommunaux, aux versements des indemnités et cotisations des élus, et des subventions de fonctionnement aux associations.

Chapitre 66 : ce chapitre enregistre les charges rattachées à la gestion financière (intérêts liés aux emprunts entre autres)

Chapitre 67 : les comptes de ce chapitre permettent la neutralisation des plus-values de cessions (transfert en section d'investissement) par opération d'ordre budgétaire.

Des parcelles communales ont fait l'objet d'une vente sur la fin de l'exercice 2024

Chapitre 68 : il s'agit des charges de fonctionnement relatives aux dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions. Des créances de plus de 2 ans restent non recouvrées au 31/12/2024.

Chapitre 042 : il concerne les écritures comptables suites à acquisition.

Section de fonctionnement - Recettes

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 582 717.99 €, en augmentation par rapport à 2023. Les recettes liées au règlement des services restaurant scolaire et périscolaire par les familles représentent une part importante des recettes au chapitre 70 et sont en légère baisse cette année.

Une baisse des recettes liées aux impôts et taxes est également à noter alors que les dotations et participations sont en hausse ainsi que les produits de gestion courante.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	CFU 2024
013 – Atténuation de charges	13 791.06 €
70 – Produit des services	46 270.61 €
73 – Impôts et taxes	420 069.44 €
74 - Dotation et participations	42 607.17 €
75 – Autres produits de gestion courante	1930.81 €
77 – Produits spécifiques	18 678.00 €
042 – Opération d'ordre	2 290.98 €

TOTAL	582 717.99 €
-------	--------------

Chapitre 013 : il comprend notamment les remboursements de rémunération et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 042 : Il s'agit des différences sur réalisation (négatives) reprises au compte de résultat, ici liée à une vente de parcelles communales en fin d'exercice 2024.

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les concessions du cimetière, les locations des terrains communaux ou ruraux, les redevances d'occupation du domaine public (France-Telecom, EDF, etc.), le règlement des services périscolaire/restaurant scolaire par les familles qui couvre 72% des recettes de ce chapitre et est en légère baisse par rapport à 2023 (-975.54 €)

Chapitre 73 : il concerne de nombreuses recettes de l'Etat et de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, mais la plus importante est celle de la fiscalité locale. Les recettes de ce chapitre (impôts et taxes) représentent plus de 72% des recettes totales de fonctionnement. Pour pallier les pertes successives des dotations de l'Etat, la municipalité cherche des sources de revenus additionnelles, ayant un caractère écologique et permettant une protection visuelle de la population. Ainsi, la TLPE, taxe locale sur la publicité extérieure mise en place en 2018 représentant une recette de presque 9 000.00 € chaque année. Les droits de mutation sont en augmentation.

Chapitre 74 : ce chapitre concerne essentiellement les dotations de l'Etat. La dotation globale forfaitaire est en nette diminution depuis 2014 : De 69 482.00 € perçu en 2014, la dotation s'est progressivement étiolée pour atteindre 17 485.00 € en 2024.

Aucune dotation de l'Etat n'a compensé cette perte de recette.

Chapitre 75 : Les recettes provenant de ce chapitre sont constituées par l'encaissement des locations de la salle des fêtes.

Section d'investissement - Dépenses

Les dépenses d'investissement d'un montant de 426 537.95 € sont en baisse par rapport à 2023.

Chapitre	CFU 2024
040 – opération d'ordre entre section	2 290.98 €
041 – opérations patrimoniales	63 360.95 €
16 – Remboursement des emprunts	62 419.37 €
21 – Immobilisations corporelles	237 788.92 €
Total	426 537.95 €

Chapitre 040 : les dépenses concernées par ce chapitre sont des écritures comptables suites à acquisition, ici la vente de parcelles communales.

Chapitre 041 : Il s'agit d'une régularisation à la demande du comptable concernant l'imputation attribuée à l'aide à l'investissement de la CAF sur l'exercice 2023.

Chapitre 16 : il regroupe les remboursements du capital des emprunts souscrits par la commune.

Chapitre 21 : il s'agit des dépenses relatives, entre autres, au versement du solde au titre des travaux de mise en séparatif du haut village, aux travaux réalisés au sein du cimetière (2^{ème} tranche de reprise des concessions, réalisation d'un enrobé et réfection d'un mur), à la

réalisation d'une sculpture en bois, à l'installation d'un climatiseur en mairie et de nouveau matériel informatique et à la réalisation des caniveaux de la salle des fêtes.

Section d'investissement - Recettes

Chapitre	CFU 2024
040 - Opérations d'ordre entre section	31 036.98 €
041 – Opérations patrimoniales	63 360.95 €
10 – Dotations Fonds divers Réserves	137 992.72 €
13 – Subventions d'investissement	49 027.50 €
204 – Subventions d'équipements versées	1 439.38 €
21 – Immobilisations corporelles	815.69 €
TOTAL	283 673.22 €

Les chapitres 040 et 041 : permettent de répartir les recettes en tant qu'opérations patrimoniales ou d'ordre entre section : Amortissements sur acquisitions (11 068 €), vente de parcelles communales, plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations, etc...

Chapitre 10 : il s'agit du reversement du FCTVA au titre de l'année 2022, de la taxe d'aménagement en baisse par rapport à 2023.

Chapitre 13 : ce sont des subventions versées à la commune par la Communauté de Communes (fonds de concours - solde dans le cadre de la mise en séparatif du Haut-Village).

Chapitre 10 : il s'agit du reversement du FCTVA au titre de l'année 2022, de la taxe d'aménagement en baisse par rapport à 2023.

Chapitre 204 : il s'agit d'un remboursement du SIEA pour solde de la participation de la commune aux travaux d'électrification rurale.

Chapitre 21 : il s'agit de remboursements du SIEA pour solde de la participation de la commune aux travaux de modernisation de l'éclairage publique.

Pour rappel, lors du vote du budget primitif 2023 de la Commune :

- La section de fonctionnement s'équilibrait en dépenses et en recettes à la somme de 699 690.00 €,

- La section d'investissement s'équilibrait en dépenses et en recettes à la somme de 789 674.94 €.

Fait à Ambutrix, le 05/05/2025
Le Maire, Dominique DELOFFRE